



livret de l'apprenant

Vivre et annoncer l'Évangile aujourd'hui

Ce livret d'accueil est remis à chaque stagiaire à l'occasion de la rentrée.
Il est également accessible sur le site de l'Institut pour la Mission

<http://institutpourelamission.fr>

2025-2026



Sommaire

Mot d'accueil

Devenir disciple-missionnaire	p.2
Direction	p.3
Qui sommes-nous	p.4
La formation en quelques chiffres	p.5
Une équipe à votre service	p.8
Les partenaires	p.9
Des formations : pour qui ?	p.10
Comment s'inscrire	p.10
Formation Saint Matthieu	p.11
L'organisation de votre formation.....	p.12
Vie pratique	p.13
Ressources	p.15
Règlement intérieur	p.16
Contacts	p.21
Livret de formation	p.22

Ce livret d'accueil est remis à chaque stagiaire à l'occasion de la rentrée.
Il est également accessible sur le site de l'Institut pour la Mission

<http://institutpouirlamission.fr>

■ 03.28.36.38.80 - e-mail : secretariat@institutpouirlamission.fr



DISCIPLE-MISSIONNAIRE

C'est le fil rouge de la formation à l'Institut pour la Mission.

Son point d'appui : la dynamique insufflée par le Pape François dans son exhortation apostolique : « la joie de l'Évangile ».



« La joie de l'Évangile qui remplit la vie de la communauté des disciples est une joie missionnaire. Les soixante-dix disciples en font l'expérience, eux qui reviennent de la mission pleins de joie (cf. Lc 10, 17). Jésus la vit, lui qui exulte de joie dans l'Esprit Saint et loue le Père parce que sa révélation rejoint les pauvres et les plus petits (cf. Lc 10, 21). Les premiers qui se convertissent la ressentent, remplis d'admiration, en écoutant la prédication des Apôtres « chacun dans sa propre langue » (Ac 2, 6) à la Pentecôte. Cette joie est un signe que l'Évangile a été annoncé et donne du fruit.

Mais elle a toujours la dynamique de l'exode et du don, du fait de sortir de soi, de marcher et de semer toujours de nouveau, toujours plus loin... »

Pape François, Evangelii gaudium n°21, 2013



MOT D'ACCUEIL

Bienvenue à l'Institut pour la Mission ! Que ce soit pour quelques heures ou dans la perspective d'un nouvel emploi, nous espérons que vous trouverez ici les compétences nécessaires à votre projet de formation et que ce temps privilégié sera par-dessus tout l'occasion d'un véritable enrichissement personnel.

Nous n'aurons jamais fini de nous former : que ce soit sur des compétences professionnelles en perpétuelle évolution, ou sur des savoirs théologiques dont le sujet est par nature infini, la formation est nécessaire tout au long de la vie. Plus encore, nos missions pastorales requièrent sans cesse d'affiner nos discernements, d'ouvrir de nouvelles perspectives, de s'élancer avec un « souffle nouveau » : puissiez-vous trouver tout cela parmi nous !

Dans le cadre de votre cursus, nous veillerons particulièrement à vous proposer un accompagnement personnalisé, n'hésitez jamais à nous solliciter à ce sujet. Nos formateurs sont choisis pour leur compétences et leur diversité, pour leur riche expérience de terrain ou pour leur spécialisation dans leur domaine : nous vous souhaitons de belles rencontres, ainsi qu'avec les autres stagiaires !

Pour votre épanouissement et la qualité du déroulement de votre formation, ce livret d'accueil vous informe de notre dispositif d'intervention en formation. Il vous permet de connaître toutes les informations pratiques ainsi que les conditions de déroulement pédagogique et administratif de votre formation.

Très bonne formation à vous,

*P. Bruno Becker, directeur
et toute l'équipe d'animation*



SOMMES-NOUS ?

Depuis plus de cinquante ans, les diocèses de Lille, Arras et Cambrai forment des baptisés pour l'annonce de l'Évangile, au sein du CIPAC (Centre Interdiocésain de Formation Pastorale et Catéchétique) *.

Suite aux nouvelles orientations du pape François pour former des disciples-missionnaires, le CIPAC propose deux cursus de formation.



L'Année Saint-Matthieu est une année de formation ouverte à un large public d'acteurs de nos diocèses : bénévoles, membres des EAP, futurs LEME, ou toute personne désireuse d'approfondir sa vocation de chrétien. Elle propose une initiation au mystère chrétien, à la foi et à la vie en Église, dans un climat bienveillant et fraternel.



L'Institut pour la Mission est une formation en deux ans, pouvant être intégrée après l'année Saint Matthieu ou tout autre équivalent. Elle se veut une formation intégrale permettant à la fois d'obtenir :

- l'habilitation de « Laïc en Mission Ecclésiale » nécessaire dans les diocèses de Lille, Arras et Cambrai
- le titre national de chargé(e) de mission pastorale, **en partenariat** avec l'Université Catholique de Lille. *Pour intégrer la formation, il est nécessaire d'être envoyé.*

*Association Loi 1901 n° 14 125

Organisme de formation professionnelle continue n° 315 900 354 5

Formation

EN QUELQUES CHIFFRES

Année académique 2024/2025

32 STAGIAIRES

59 JOURS ANIMES

44 FORMATEURS

SAINT MATTHIEU
16 STAGIAIRES (SEPTEMBRE 2024)

87,5%

de **réussite** cette année (12,5% d'abandon en cours de formation)

19%

Suite de parcours

81% fin de formation

96%

des répondants sont d'accords, voire tout à fait d'accord : les **objectifs** de la formation sont **atteints**

95%

d'**adéquation** entre objectifs et attentes des stagiaires/envoyeurs (estimation stagiaires)

TEMOIGNAGES

« Merci beaucoup pour cette année qui est un partage chaleureux, humain, animé et enthousiasmé par la foi chrétienne, cette année est comme un cocon tellement bénéfique qu'il nous donne envie d'aller dehors avec une espérance joyeuse et engagée !

Le cocon de l'année Saint Matthieu ne nous ""met pas dehors" mais nous dépose délicatement dans nos engagements et notre foi

Merci beaucoup. C'est une des années qui restera fondatrice pour moi."»

« Merci pour cet approfondissement de nos connaissances et expériences que nous a offert cette année, et pour les bons moments passés ensemble, elle nous a permis de nous rapprocher de Dieu et nous a fait grandir dans notre foi chrétienne. Bref, tout était très bien ».

« Les sujets ne sont pas survolés, dans la limite du temps imparti. Cela donne envie d'aller plus loin, mais la formation donne une base plus que solide ».

INSTITUT POUR LA MISSION
ANNEE 1
6 STAGIAIRES (SEPTEMBRE 2024)

100% de **poursuite** de parcours

90%

Objectifs de la formations atteints
90% d'adéquation avec les attentes des employeurs
(estimation stagiaires)

67%

Issus du Diocèse de Lille
13% du Diocèse d'Arras
13% du Diocèse de Cambrai

95%

Positifs vis-à-vis de la formation
(52% de réponses au questionnaire)

INSTITUT POUR LA MISSION

ANNEE 2
10 STAGIAIRES (SEPTEMBRE 2024)

95% de stagiaires en fin de formation
5% de stagiaires en complément de formation

90%

de stagiaires présentés au Titre de chargé.e
de mission pastorale
89% des stagiaires présentés à la **première session**
reçus
100% reçus à la deuxième session

100%

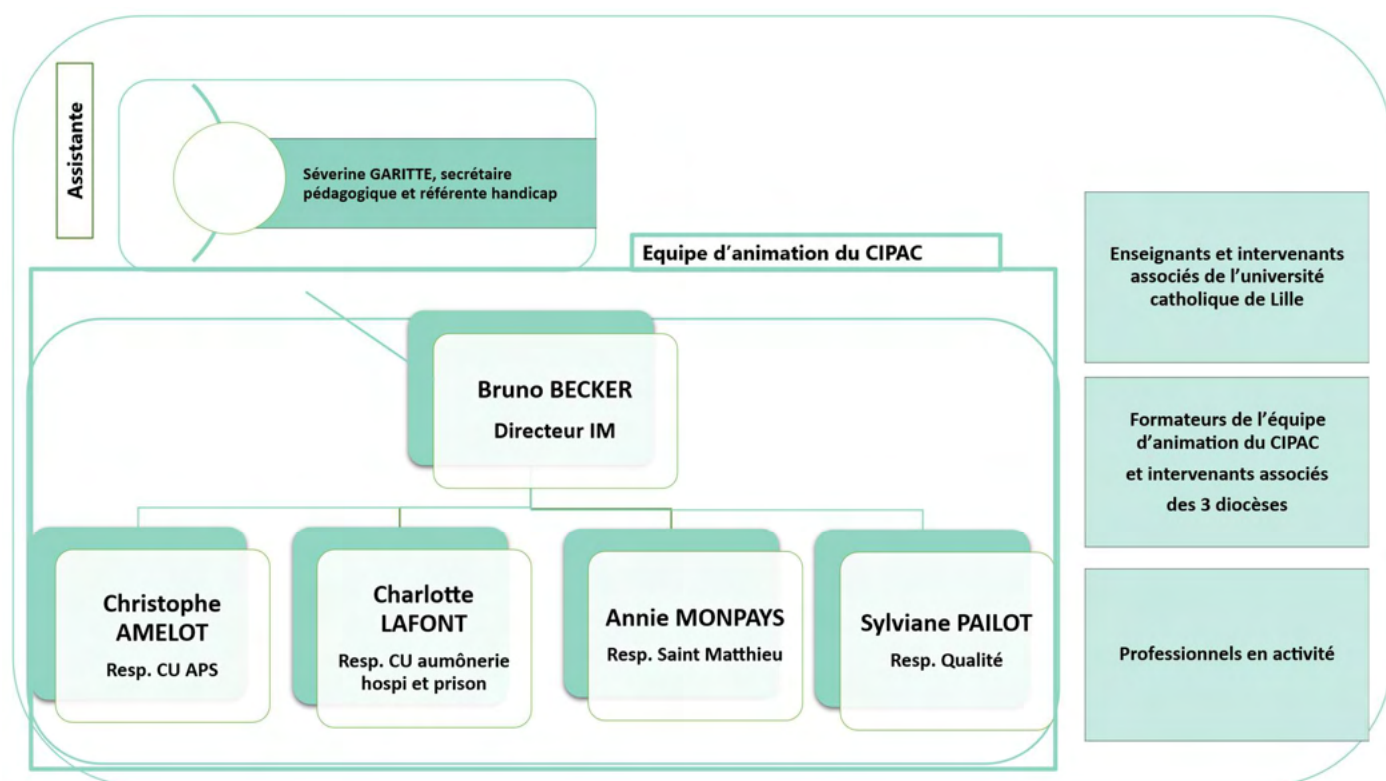
Issus du Diocèse de Lille



TEMOIGNAGES

« Le soutien des formateurs, leur humanité, leur présence, leur écoute. »

« Des formateurs bienveillants, une équipe à l'écoute, un lieu où on se sent bien, des enseignements riches et variés, qualité des professeurs de théologie, un groupe soudé, un temps de respiration avant la suite de la semaine. »



Chaque personne en formation bénéficie d'un accompagnement individuel par un référent, membre de l'équipe.

Le référent est en lien avec l'employeur et/ou envoyeur et éventuellement avec un « tuteur terrain », pour permettre une adaptabilité maximum de la formation.

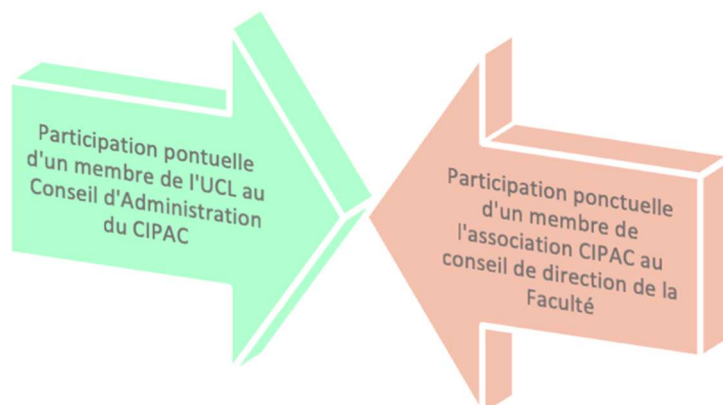
Nos formations sont accessibles aux personnes porteuses de certains types de handicap.

Pour tout renseignement, contactez Séverine GARITTE.

03 28 36 38 80 ou secretariat@institutpouirlamission.fr

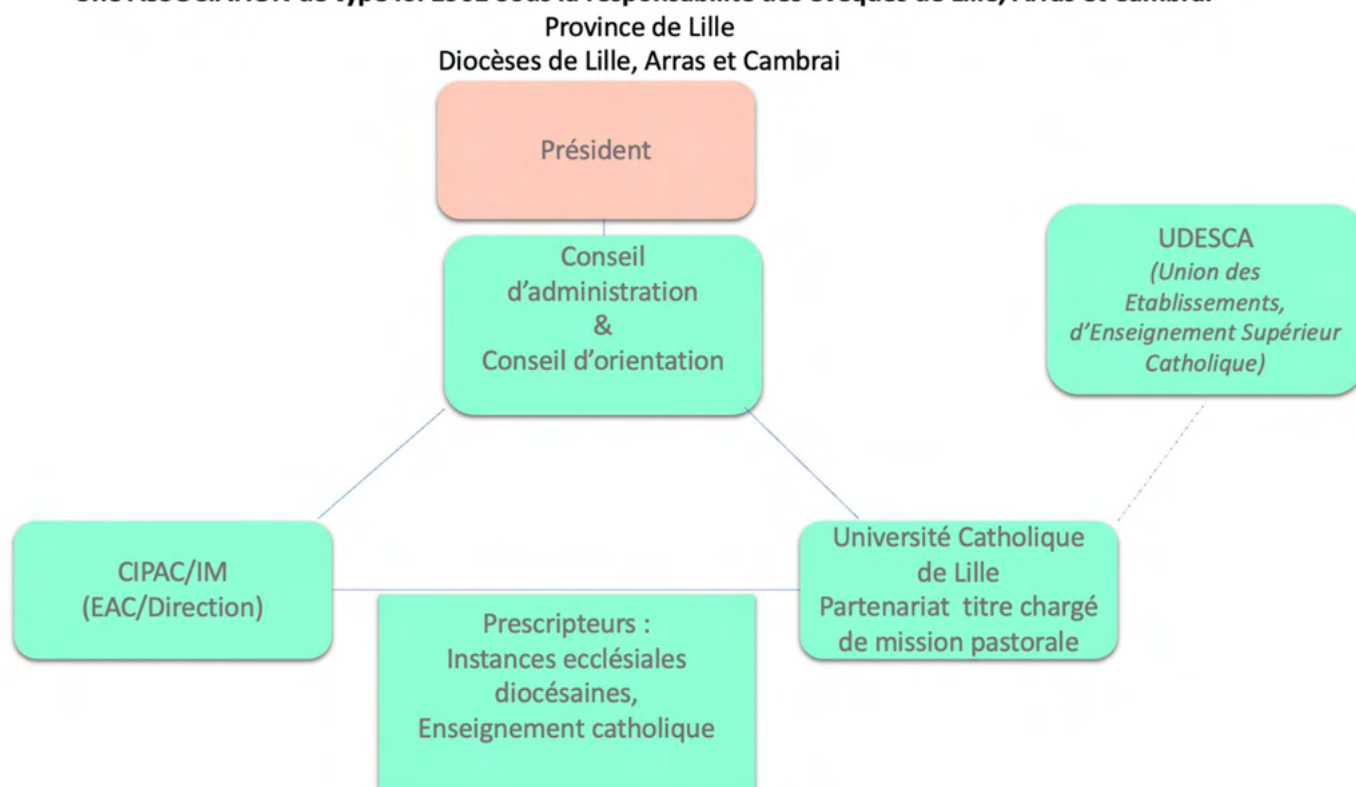
Les partenaires

Les diocèses de Lille, Arras et Cambrai, en partenariat avec la faculté de théologie de l'Institut Catholique de Lille.



L'association CIPAC est présidée par l'un des évêques de la province ecclésiastique de Lille, élu par le conseil d'administration, tandis que l'association est constituée de représentants des structures pastorales de ces trois diocèses. Outre l'Assemblée Générale annuelle, un Conseil d'orientation supervise l'offre de formation.

Une ASSOCIATION de type loi 1901 Sous la responsabilité des évêques de Lille, Arras et Cambrai



Formations

POUR QUI ? POUR QUOI ?

En année Saint Matthieu : Pour tous les chrétiens désireux de mieux comprendre et d'affermir leur foi, de faire l'expérience d'une communauté d'apprentissage fraternelle.

En formation Institut pour la Mission : Pour tous les chrétiens désireux de servir la mission de l'Église, que ce soit dans un cadre professionnel ou bénévole.

La formation de l'institut pour la mission permet de passer le titre de chargé de mission pastorale et peut permettre également d'obtenir l'habilitation aux fonctions de Laïc En Mission Ecclésiale (LEME) dans les diocèses de Lille, Arras et Cambrai, après un discernement avec l'employeur/l'envoyeur et l'Équipe de formation. L'envoi en formation ne constitue pas automatiquement une promesse d'embauche.

Le plus fréquemment, avec la formation Institut pour la Mission, les stagiaires peuvent, après concertation et discernement, accéder aux fonctions suivantes : aumônier ; responsable d'aumônerie ; animateur/trice en pastorale scolaire ; adjoint/e en pastorale scolaire ; laïc/que en mission ecclésiale ; animateur/trice en pastorale ; chargé/e de mission ecclésiale, bénévole responsable en paroisse ou mouvement.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Etape 1

- Prise de contact avec le secrétariat du CIPAC

Etape 2

- Rencontre avec un membre de l'équipe et vérification des pré-requis à l'entrée en formation

Etape 3

- Dossier d'inscription
- Plan de formation
- Détermination du mode de prise en charge éventuel

Etape 4

- Signature tripartite entre l'employeur et/ou l'envoyeur, le stagiaire et le CIPAC

La formation se déroule de septembre à juin.

Les cours débutent le 12 septembre 2025. Au-delà, les contacts pris amèneraient à un début de formation courant septembre 2025.

Saint Matthieu

Objectifs : une année pour :

- Mieux connaître la foi chrétienne, la Parole de Dieu, l'Eglise et sa mission,
- Vivre une expérience de fraternité chrétienne,
- Devenir capable de témoigner et d'être disciples-missionnaires dans l'Eglise.

Organisation : 1 journée par semaine, le vendredi, hors vacances scolaires, de 9h à 16h30 (pause du midi comprise), pour un total d'environ 170h sur l'année. **ATTENTION ! deux week-ends sont à prévoir !**

Les 4 dimensions de la formation

Spirituelle	Intellectuelle
Etude de la Parole de Dieu et partage, Découverte de différentes formes de prière, Temps de recollection	Introductions à la Bible, au Credo, à la prière, à la philosophie
Ecclésiale	Humaine
Découverte de nos diocèses, de différentes missions et réalités de l'Eglise	Connaissance de soi, Introduction à l'écoute, Initiation à la prise de parole et au témoignage

Les 3 grandes périodes de l'année



FONDER

Introduction à la Bible, Eléments fondamentaux sur la prière,
Découverte de l'Eglise, Session Process Communication



ECOUTER

Initiation philosophique, Lecture de l'Evangile selon saint Matthieu,
Découverte d'une mission d'Eglise, Session Ecoute



TEMOIGNER

Cours sur le Credo, Animation d'un temps de prière, Initiation à la
relecture et au témoignage, Session Prise de parole en public

Coût : 650€ l'année pour les individuels. 1800€ si envoi par une institution

Organisation

DE VOTRE FORMATION

ANALYSE DU BESOIN DE FORMATION

Lors de l'entretien préalable à votre inscription, votre référent a pris connaissance de votre activité et son environnement, de vos besoins en formation et de ceux de votre employeur ou employeur. Il vérifie avec vous que vous disposez des prérequis pour suivre la formation. Il établira avec vous votre plan de formation.

PRESENCE

Vous devez être présent aux dates et horaires indiqués sur votre plan de formation. En cas de retard, d'absence ou d'imprévu, il est impératif de prévenir dans les meilleurs délais le secrétariat par téléphone (03.28.36.38.80) ou par email (secretariat@institutpouurlamission.fr), votre référent, et également d'informer votre employeur ou employeur.

ASSIDUITE

Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est assuré par votre signature chaque demi-journée de la feuille d'émargement qui est à destination du financeur de votre formation.

CONTROLE DES ACQUIS PEDAGOGIQUES

Chaque module de formation entraîne une évaluation des acquis, selon les modalités propres à chacun de ces enseignements.

ENQUETE DE SATISFACTION

A la fin de chaque année de formation, une enquête de satisfaction vous sera transmise afin de nous permettre d'améliorer la qualité de nos prestations. Elle portera sur l'organisation de la session et les conditions d'accueil, les méthodes pédagogiques, les moyens et supports utilisés ainsi que les qualités pédagogiques de vos formateurs.

UN REFERENT DEDIE

Un référent dédié est attribué à chaque stagiaire en début d'année. Si vous rencontrez une question ou un problème au cours de votre formation, vous pouvez vous adresser à votre référent ou au responsable d'année.

Un cahier de doléances est à disposition au secrétariat.

Vie pratique

ACCES AU LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule dans les locaux du CIPAC, situés au sein de la **Maison Paul VI, 74 rue Hippolyte Lefèbvre, 59000 LILLE**

Par le métro

Vous pouvez utiliser les transports en commun pour venir à l'Institut pour la Mission (train Lille Flandres et Lille Europe, puis métro). À la gare, emprunter en métro la ligne 2 en direction de CH Dron, Tourcoing, et sortir à la station Saint-Maurice Pellevoisin. La Maison Paul VI est à moins de 5 minutes à pied de la station de métro.



En voiture

En venant de l'autoroute A25,

- Prendre **sortie 1** en direction de **N356**
- Puis prendre **sortie 5** en direction de **Mons en Baroeul, Lille Saint-Maurice**
- Prendre à Gauche D14 / Pont de Roubaix
- Puis à droite **Rue Saint-Druon**
- Et la Maison Paul VI se trouve sur votre gauche



Un parking est disponible dans l'enceinte du bâtiment pour les membres de la maison et les stagiaires en formation.

Si vous venez en voiture, pensez au co-voiturage : l'association CIPAC est engagée dans une démarche de transition écologique/Eglise verte.



Accès PMR (Personne à mobilité réduite)

La maison Paul VI et les salles de cours sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Une entrée aménagée est utilisable sur le côté droit du bâtiment.

Les cours se déroulant au 1^{er} étage de la Maison, un ascenseur est à disposition.

RESTAURATION

Il vous revient de vous inscrire chaque semaine au repas si vous désirez profiter de l'offre de la maison Paul VI (12€ au 1er septembre 2025) ; cette inscription se fait par internet (**Maison Paul VI | MyRezApp**)

<https://booking.myrezapp.com/fr/online/booking/minisite/17907/maison-paul-vi> au plus tard **15 jours avant le jour de formation** (choisissez la catégorie « IM – étudiant »).

Dans le quartier se trouvent aussi plusieurs possibilités de restauration rapide (boulangerie, Halles modernes...), et la Maison Paul VI met à votre disposition réfrigérateurs et fours à micro-ondes.

Pour tout régime alimentaire particulier, merci d'en informer l'accueil de la Maison.

Le repas se prend ensemble après la messe du vendredi.



Il est possible d'apporter son panier-repas et sa vaisselle (couverts, verre, assiette) et de se restaurer dans la salle à manger commune.

PROPRETE DES LOCAUX

Les salles de cours ont un revêtement de sol en moquette. Nous vous demandons de n'y apporter aucune nourriture ni boisson (autre que de l'eau).

ESPACE DE CONVIVIALITE

Au premier étage de la Maison, vous trouverez deux espaces de convivialité, à la fois pour faciliter les échanges, et prendre vos pauses aménagées durant votre journée de formation. Café et thé sont à disposition.

CELEBRATION

L'eucharistie est proposée tous les vendredis, à 12h15 précises. Vous serez invités à participer à la préparation et l'animation de la célébration, les chants ou à servir à la sacristie.

HEBERGEMENT

La Maison Paul VI dispose de 23 chambres pouvant être réservées dans le cadre de votre formation, au tarif de 59 euros la nuitée (petit déjeuner compris).

Pour toute question à ce sujet, merci de vous rapprocher de l'Accueil de la Maison Paul VI.



Ressources

CENTRE DE RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Au sein de la Maison Paul VI, vous pouvez, dans le cadre de votre formation et de vos activités pastorales, bénéficier de l'accès à un centre de ressources pédagogiques.



Horaires et jours d'ouverture

Les mardis, jeudis, et vendredis, de 10h30 à 17h, et les lundis, de 10h30 à 19h30. Fermé pendant les vacances scolaires. Pour toute demande de réservation de documents, prenez contact via documentation@lille.catholique.fr



BIBLIOTHEQUE DIOCESAINE DE LILLE

Située au sein de la Maison Paul VI (au bout du couloir du 1er étage), elle vous est également accessible. Vous pouvez consulter les ressources disponibles sur le site : [https:// catholique59.bibli.fr/](https://catholique59.bibli.fr/) et venir consulter et emprunter les ouvrages.

ATTENTION ! tous les ouvrages ne sont pas répertoriés. Le fonds documentaire est en cours d'indexation. Si vous ne trouvez pas une référence sur le site, n'hésitez pas à prendre contact avec la bibliothèque : il y a de fortes chances d'y trouver l'ouvrage ou la revue que vous cherchez.

Contact : 03.28.36.38.05 / bibliotheque.diocese@lille.catholique.fr

Horaires et jours d'ouverture (hors vacances scolaires)

Lundi : 9h-12h30/ 13h30-16h

Mardi : 9h30-12h30/14h-17h

Mercredi : Fermé

Jeudi : 9h-12h30/13h30-16h

Vendredi : 9h30-12h30/13h30-16h30

En cas d'absence, n'hésitez pas à vous adresser au centre de ressources



INTERIEUR

**Centre interdiocésain de formation
pastorale et catéchétique**

Organisme de formation professionnelle continue n°315 900 354 59
N° Siret 315 668 830 000 21

Pour les personnes en formation au CIPAC

PREAMBULE :

L'Institut pour la Mission est un centre de formation pastorale piloté par les diocèses de Lille, Arras et Cambrai. Son existence juridique est assurée par l'association CIPAC, organisme de formation reconnu sous le numéro 315 900 354 59.

Son objectif est d'offrir les moyens de formation nécessaires pour les salariés et les bénévoles missionnés dans les diocèses, dans un esprit de mutualisation des moyens de formation et en favorisant la rencontre des différents acteurs de la mission.

À ce titre, l'Institut pour la Mission offre plusieurs parcours, notamment l'Année Saint Matthieu et un parcours certifiant communément dénommé lui aussi « Institut pour la Mission ».

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet, conformément à la loi, de fixer les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline au sein de l'organisme de formation CIPAC.

Il est complété, éventuellement, par des notes de service en cas de nécessité.

Il s'applique à toute personne suivant un ou plusieurs modules de formation au CIPAC situés dans le centre de formation (bâtiment et parc extérieur). Ce règlement définit également les responsabilités et conduites à tenir des différents intervenants.

ARTICLE 2 : REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

La prévention des risques d'accident et de maladie est impérative et exige de chacun le respect total des prescriptions en matière d'hygiène et de sécurité. Les préconisations sanitaires en vigueur s'appliquent dans l'ensemble des lieux de formation dispensée par le CIPAC.

Chaque usager du centre de formation doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle d'autrui, en respectant strictement les consignes générales et particulières en vigueur dans le bâtiment, le parking et le parc environnant, sous peine de sanctions disciplinaires pouvant aller.

Chaque usager doit avoir pris connaissance des consignes de sécurité qui sont affichées près des portes d'accès.

Un plan d'évacuation a été établi et sera, si nécessaire, mis en œuvre sous la conduite de personnes formées.

Tout accident ou incident survenu au cours d'une formation doit être immédiatement déclaré par la personne accidentée ou, dans le cas où elle est dans l'incapacité de le faire elle-même, par les témoins de l'accident aux responsables du CIPAC (équipe d'animation), qui prendront les mesures nécessaires.

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992, il est strictement interdit de fumer dans les locaux du CIPAC et l'ensemble du bâtiment. Des points extérieurs sont prévus à cet effet.

Il est interdit de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans les locaux du CIPAC, et d'y introduire des boissons alcoolisées.

Il est interdit de manger dans les salles autres que celles indiquées.

Chaque personne en formation a l'obligation de conserver en état le matériel qui lui est confié au sein du CIPAC. L'utilisation à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf accord exprès du directeur.

ARTICLE 3 : PLAN DE FORMATION ET PARCOURS INDIVIDUEL

Les participants à une ou plusieurs journées de formation sont tenus de s'inscrire au préalable.

Le plan de formation personnalisé est établi avec les apprenants de parcours longs (Année Saint Matthieu, IM, DU/CU) et l'équipe d'animation du CIPAC, en concertation avec les envoyeurs.

Le plan de formation doit être validé (CIPAC, stagiaire, envoyeur) avant le début des cours, il conduit à l'établissement d'une convention de formation.

Chaque stagiaire effectue, au moins deux fois par an, un bilan avec un membre de l'équipe d'animation qui est son « référent ». C'est au cours de ce bilan que peut être élaboré un éventuel projet de plan de formation pour l'année suivante.

L'établissement du plan de formation donne lieu à un positionnement du candidat, et éventuellement à la constitution d'un dossier de demande de dispense au regard de formations ou expériences préalables. Celles-ci sont accordées par une commission de la faculté de théologie de Lille s'il s'agit du parcours certifiant, ou par l'équipe d'animation s'il s'agit d'un autre parcours.

ARTICLE 4 : HORAIRES

Les horaires des divers modules de formation sont fixés par les responsables du CIPAC et portés à la connaissance du stagiaire lors de l'établissement du programme de formation (cf. calendrier de la formation). Ils sont également affichés sur les panneaux prévus à cet effet, avec les modifications éventuelles.

Le stagiaire est tenu de respecter l'horaire de la formation. En cas de retard, il doit avertir les responsables du CIPAC (par l'intermédiaire du secrétariat) et de fournir un justificatif (médical, professionnel...).

Par ailleurs, le stagiaire ne peut s'absenter pendant les heures de formation, sauf circonstances exceptionnelles et avec l'accord préalable de son référent ou du directeur du CIPAC.

Le non-respect des horaires pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires et d'une information circonstanciée à l'envoyeur du stagiaire.

ARTICLE 5 : ABSENCES

La présence du stagiaire aux modules de formation auxquels il est inscrit est requise, et il n'est pas permis de s'absenter sauf pour raison médicale, certificat médical à l'appui (remis au secrétariat du CIPAC), ou circonstances exceptionnelles après accord préalable de son référent ou du directeur du CIPAC.

Toute absence fera l'objet d'une information et justification auprès du secrétariat du CIPAC. Le stagiaire est également tenu d'en informer son envoyeur et/ou employeur.

De manière générale, la participation aux modules de formation auxquels est inscrit le stagiaire doit être considérée comme prioritaire sur toute autre activité ou sollicitation.

Les présences au cours de la formation sont certifiées par la signature d'une feuille d'émargement par demi-journée.

Toute absence, justifiée ou non, demande un travail personnel de récupération. Deux absences consécutives ou trois absences dans un même bloc de compétences entraînent la production d'un travail complémentaire à remettre à son référent et validé par l'équipe d'animation.

Dans le cas du parcours professionnel, quatre absences remettent en cause la possibilité de présenter une validation au jury d'examen du bloc de compétences concerné. Dans le cas de l'année Saint Matthieu, quatre absences conduisent à l'arrêt de la formation.

ARTICLE 6 : CIVILITE

L'écoute attentive des interventions du ou des formateurs, l'attention portée à la parole des autres apprenants et la bienveillance sont des conditions du bien vivre-ensemble et du suivi de la formation. L'usage du téléphone portable est à proscrire dans le cadre des heures de formation, sauf en cas d'usage pédagogique.

En cas de désaccord ou d'incompréhension avec un intervenant, la personne en formation est invitée à privilégier le dialogue, avec l'intervenant d'abord, puis le cas échéant avec son référent ou l'un des membres de l'équipe d'animation. Le stagiaire peut aussi interpeller les représentants élus par les stagiaires. Lors des entretiens avec leurs référents, les apprenants sont également sollicités pour exprimer leurs suggestions et critiques.

Article 7 : Accès à l'organisme de formation

Sauf autorisation exprès du directeur du CIPAC, le stagiaire ayant accès au bâtiment, parking et parc de la Maison Paul VI pour suivre leur formation, ne peut y entrer ou y demeurer à d'autres fins, et ne peut y introduire ou faciliter l'introduction d'autres personnes étrangères au CIPAC, ni de marchandises destinées à être stockées ou vendues.

L'accès au bâtiment principal se fait par la porte principale (perron) aux heures d'ouverture : 7h00 / 19h00.

ARTICLE 8 : VIE DE LA MAISON

La formation au CIPAC implique la participation à la vie de la maison, dans un climat convivial :

- accueil mutuel ;
- prise en charge commune du maintien de la propreté ;
- préparation des messes et prise en charge occasionnelle de l'animation lors d'événements et de journées de formation

ARTICLE 9 : REPRESENTATION DES BENEFICIAIRES DE LA FORMATION

Le CIPAC a la responsabilité de l'organisation d'élections de représentants des personnes en formation. Un délégué titulaire et un délégué suppléant sont élus par parcours (pour l'année Saint Matthieu / pour l'Institut pour la Mission). Ces délégués représentent l'ensemble des stagiaires en formation.

Toute personne inscrite en formation longue au CIPAC (Année Saint Matthieu, ou IM) est électrice et éligible. Les candidats volontaires devront se manifester au secrétariat au plus tard une semaine avant les élections. Les personnes en formation sont informées de la tenue des élections lors de l'assemblée de rentrée et par une communication, au plus tard une semaine avant les élections, présentant les différents candidats. L'élection a lieu au scrutin uninominal à deux tours. Elles ont lieu avant les vacances de Toussaint. Les bulletins de vote et l'urne sont à disposition des stagiaires au secrétariat du CIPAC. En cas d'absence lors de la période d'élections, les personnes en formation ont la possibilité de donner procuration à un(e) autre stagiaire (une lettre signée de la personne qui demande procuration, accompagnée d'une photocopie de la carte d'identité devront alors être présentées) ; il est également possible de voter par courrier postal avant le dernier jour des élections – le vendredi minuit – (le cachet de la poste faisant foi). Le dépouillement a lieu en présence de représentants de l'équipe d'animation du CIPAC, des candidats, et de volontaires parmi les stagiaires en formation, la semaine suivante. Le résultat des élections est affiché au secrétariat du CIPAC et communiqué par courriel.

Les délégués sont élus pour une année de formation (d'octobre à fin juin de l'année suivante). Ils peuvent être élus pour deux mandats consécutifs. Ils sont réunis en « Conseil de vie du CIPAC », en présence des référents de niveau pour échanger sur la vie de l'organisme de formation. Ils se réunissent trois fois dans l'année (en octobre-novembre après l'élection ; en janvier-février et en mai). Ils peuvent présenter des demandes individuelles ou collectives à l'institut de formation. Ces réclamations sont relatives au déroulement et à la qualité de la formation, à l'organisation des stages, aux conditions de vie des stagiaires, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

ARTICLE 10 : INFORMATION ET AFFICHAGE

La circulation de l'information se fait par affichage sur les panneaux prévus à cet effet. La publicité commerciale, la propagande politique ou syndicale sont interdites dans l'enceinte de l'organisme de formation.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE EN CAS DE VOL OU DE DOMMAGES

Le CIPAC décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets personnels de toute nature déposés par le stagiaire dans son enceinte (salles, bâtiment, parking, parc). Il appartient à chacun d'être vigilant et de surveiller ses effets personnels.

ARTICLE 12 : PROPRIETE INTELLECTUELLE / DROIT A L'IMAGE

Toute utilisation abusive des données personnelles pourra être sanctionnée. Les contacts établis en cours de formation, les listes de contacts de l'Institut pour la Mission ne doivent en aucun cas être mobilisés pour des raisons extérieures, sauf accord préalable de la / des personnes(s) concernées. De manière générale, le non-respect des personnes physiques ou morales intervenant dans la formation peut conduire à des sanctions disciplinaires.

Les formations dispensées au sein du CIPAC constituent sa propriété intellectuelle. Toute diffusion totale ou partielle sans autorisation est interdite.

Les usagers du CIPAC peuvent télécharger, stocker une copie sous forme électronique et imprimer un nombre limité de documents ou d'extraits de documents à condition que ces contenus soient destinés à un usage personnel ou pédagogique et ne représentent pas ou n'aboutissent pas à une utilisation commerciale, ni ne soient transmis à une organisation commerciale.

Pour les travaux des étudiants, le plagiat (utilisation abusive d'œuvres, de sites internet, de productions d'intelligence artificielle) est interdit : toute source doit être citée et utilisée pour appuyer un propos personnel, et non pour le remplacer.

ARTICLE 13 : SANCTIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

Tout manquement du stagiaire du CIPAC à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction (selon l'article R 6352 du Code du travail) : avertissement écrit, mise-à-pied, renvoi.

Aucune sanction ne peut être infligée à une personne en formation sans que celle-ci n'ait été informée au préalable des griefs retenus contre elle. Si son agissement a donné lieu à une sanction immédiate, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Le directeur du CIPAC informera l'envoyeur et/ou l'employeur éventuel de la sanction prise envers le stagiaire (ainsi que l'organisme collecteur paritaire agréé, s'il y a lieu).

Le présent règlement entre en application à compter du 1er septembre 2025.

Un exemplaire est remis à chaque stagiaire en formation.

P. Bruno Becker, directeur
Le 27 août 2025





ACCUEIL ET SECRETARIAT

Séverine Garitte, secrétariat pédagogique :

secretariat@institutpouurlamission.fr

Accueil téléphonique : 03 28 36 38 80

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h45,

Mercredi de 8h30 à 12h.

Merci de **toujours** laisser un message téléphonique indiquant votre demande et vos coordonnées : vous serez recontacté au plus vite

DIRECTION

P. Bruno Becker, directeur :

bruno.becker@lille.catholique.fr

REFERENTS FONCTIONNELS

Référent Handicap : Séverine Garitte

Responsable Année Saint Matthieu : Annie Monpays

Responsable CU APS et accueil des extérieurs : Christophe Amelot

Responsable CU aumônier de prison et hospitalier : Charlotte Lafont

Responsable qualité : Sylviane Pailot

REFERENTS PEDAGOGIQUES

Nom	Prénom	Mail	Téléphone
AMELOT	Christophe	christophe.amelot@lille.catholique.fr	07 85 68 63 34
BECKER	Bruno	bruno.becker@lille.catholique.fr	06 46 26 03 59
LAFONT	Charlotte	charlotte.lafont@lille.catholique.fr	07 86 04 97 19
MONPAYS	Annie	annie.monpays@lille.catholique.fr	06 80 36 31 92
PAILOT	Sylviane	sylviane.pailot@lille.catholique.fr	06 08 16 75 56



74 rue Hippolyte Lefebvre – 59000 LILLE
03 28 36 38 80 - e-mail : secretariat@institutpourlamission.fr